

Province de Québec
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal dûment convoquée et signifiée tenue le mardi 4 février 2014, à 19 h 30.

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles Boucher, et en présence de la directrice générale, madame Francine Labelle, étaient présents et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : monsieur Daniel Beaudoin, madame Johanne Lepage, monsieur Stéphane Longtin et madame Lisiane Monette.

Étaient absents, les conseillers, madame Gisèle Dicaire et monsieur Alexandre Cantin.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Camion Ford 550 2009 – Réparations au châssis et renforcement.
4. Téléphonie et informatique, installation de filage - 88, chemin Masson.
5. Systèmes de sécurité, d'accès et d'alarme, installation de filage - 88, chemin Masson.
6. Période de questions.
7. Levée de la séance.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Gilles Boucher, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à cinq (5) membres.

4816-02-2014

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance extraordinaire du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Johanne Lepage et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

4817-02-2014

3. CAMION FORD 550 2009 – RÉPARATIONS AU CHÂSSIS ET RENFORCEMENT.

ATTENDU que des réparations urgentes sont requises au châssis du camion de déneigement Ford 550 année 2009 utilisé par le Service des Travaux publics évaluées globalement à 20 000 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service des Travaux publics et Services techniques, monsieur Bernard Malo ;

ATTENDU qu'après analyse du dossier, ce conseil entend procéder aux réparations ;

ATTENDU qu'aucune somme n'est prévue aux prévisions budgétaires 2014

pour une telle dépense ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil autorise et mandate le directeur du Service des Travaux publics, monsieur Bernard Malo, à faire exécuter les réparations et le renforcement du châssis du camion Ford 550 année 2009 pour un montant n'excédant pas 20 000 \$ plus les taxes applicables par Desrosiers Ford.

QUE le Service de la Trésorerie soit requis d'affecter une pareille somme à cette dépense en provenance du fonds de roulement sur une période de quatre (4) ans et de payer la facture en temps opportun.

4818-02-2014

4. TÉLÉPHONIE ET INFORMATIQUE, INSTALLATION DE FILAGE - 88, CHEMIN MASSON.

ATTENDU l'entente intervenue le 20 décembre 2013 entre 9264-2867 Québec inc. et la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson à l'effet de remplacer la promesse de location de l'immeuble sis au 88, chemin Masson assortie d'une option d'achat par une promesse d'achat de l'immeuble avec rénovations avec prise de possession au 31 mars 2014 ;

ATTENDU que la fin de tous les travaux de rénovation et de construction sont prévus pour le 31 mars 2014 et qu'il est nécessaire de procéder au pré-filage requis pour les besoins municipaux aux chapitres de la téléphonie et de l'informatique à cette étape de l'avancement des travaux ;

ATTENDU que dans ce contexte, il y a urgence pour la Ville de respecter les échéanciers des actuels propriétaires en vue d'un déménagement le 31 mars 2014 et que les travaux de pré-filage doivent se réaliser dans la semaine du 3 février 2014;

ATTENDU la recommandation favorable de monsieur Sébastien Racette, trésorier, en vue de procéder à l'octroi d'un contrat gré à gré ;

ATTENDU les offres reçues de CBM Informatique inc. au prix de 15 713.00 \$ plus les taxes applicables et de Laurentides télécommunication au prix de 16 468.65 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Johanne Lepage et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil accepte l'offre précitée de CBM informatique inc et lui attribue le contrat de pré-filage aux chapitres de la téléphonie et de l'informatique selon l'offre précitée.

QUE ces dépenses soient financées à même le fonds de roulement sur une période de dix (10) ans.

4819-02-2014

5. SYSTÈMES DE SÉCURITÉ, D'ACCÈS ET ALARME, INSTALLATION DE FILAGE - 88, CHEMIN MASSON.

ATTENDU l'entente intervenue le 20 décembre 2013 entre 9264-2867 Québec inc. et la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson à l'effet de remplacer la promesse de location de l'immeuble sis au 88, chemin Masson assortie d'une option d'achat par une promesse d'achat de l'immeuble avec rénovations avec prise de possession au 31 mars 2014 ;

ATTENDU que la fin de tous les travaux de rénovation et de construction est prévue pour le 31 mars 2014 et qu'il est nécessaire de procéder au pré-filage

requis pour les besoins municipaux aux chapitres de la sécurité incendie et du système d'alarme et d'accès à cette étape de l'avancement des travaux ;

ATTENDU que dans ce contexte, il y a urgence pour la Ville de respecter les échéanciers des actuels propriétaires en vue d'un déménagement le 31 mars 2014 et que les travaux de pré-filage doivent se réaliser dans la semaine du 3 février 2014 ;

ATTENDU la recommandation favorable de monsieur Sébastien Racette, trésorier, en vue de procéder à l'octroi d'un contrat gré à gré :

ATTENDU l'offre de Technisecur au prix de 6 890 \$ pour le pré-filage seulement des systèmes d'alarme et d'accès qui répondent aux besoins actuels et futurs du nouvel hôtel de ville ;

ATTENDU l'offre de Technisecur au prix de 2 560 \$ pour le pré-filage seulement du système de sécurité ;

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les prix soumis de Technisecur et lui attribue les contrats pour les installations de pré-filage seulement des systèmes de sécurité incendie, d'alarme et d'accès selon les offres précitées.

QUE ces dépenses soient financées par le fonds de roulement sur une période de dix (10) ans.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS.

4820-02-2014

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 19 h 38, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par monsieur Daniel Beaudoin et il est unanimement résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

Monsieur Gilles Boucher,
Maire

(signé)

Madame Francine Labelle,
Directrice générale et greffière